

**Centre
de services scolaire
du Lac-Saint-Jean**

Québec 



COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL PERSONNEL ENSEIGNANT

Procès-verbal de la réunion du Comité des relations du travail (C.R.T.) du personnel enseignant, tenue le 17 octobre 2023 à 8h30 au local 216 du Centre administratif.

PRÉSENCES :

POUR LE CENTRE

Olivier Bergeron
Joanne Landry
René Simard
Julie Truchon

POUR LE SYNDICAT

Guillaume Beaupré
Joël Gagné
Sandra Gallup
Anthony Gilbert
Éric Paradis

ABSENCE :

Nancy Lachance

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
1.	BIENVENUE	<p>Olivier Bergeron souhaite la bienvenue et une bonne rencontre à tous. Il en profite pour souhaiter la bienvenue à Sandra Gallup et Anthony Gilbert qui se joignent au comité.</p> <p>Selon le principe d'alternance, la présidence des rencontres pour l'année en cours sera assumée par la partie patronale et le secrétariat par la partie syndicale.</p>	
2.	LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR	<p>Olivier Bergeron fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mot de bienvenue; 2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour; 3. Lecture et acceptation du procès-verbal du 29 mai 2023; 4. Portes ouvertes (P); 5. Pénurie de personnel (P-S); <ol style="list-style-type: none"> 5.1 État de la situation; 5.2 Entente rareté de main-d'œuvre; 5.3 Contrats de suppléance – portrait de la situation et balises; 6. Affectation du personnel enseignant – calendrier OS devancé (P); 7. Stages – sommes résiduelles et répartition (P-S); 8. Programme d'aide aux employé·e·s; 9. Problématiques – imprimerie (S); 10. Francisation (perte de services – enseignant ortho et TES) (S); 11. Séance d'information personnel enseignant à statut précaire (P); 12. Protecteur de l'élève (S); 13. Rencontre des finissant·e·s de l'UQAC; 14. Régulateurs de contrats (P-S); 15. Déjeuner des stagiaires (P); 16. Violence dans les écoles (S); 	<p>L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Guillaume Beaupré appuyé par Joanne Landry.</p> <p>Acceptée à l'unanimité après avoir ajouté :</p> <ol style="list-style-type: none"> 17.1 NLQ; 17.2 Dates à venir; 17.3 Politique alcool, drogues et médicaments.

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		17. Affaires nouvelles : 17.1 18. Levée de la rencontre.	
3.	ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MAI 2023	Suivi : 7.1 Une seule personne s'est prévaluée de la mesure incitative de 12 000\$.	L'acceptation du procès-verbal du 29 mai 2023 est proposée par René Simard, appuyé par Éric Paradis. Acceptée à l'unanimité.
4.	PORTES OUVERTES	René Simard mentionne que les journées portes ouvertes dans les quatre écoles secondaires sont présentement en cours. La formule est la même depuis quelques années. Éric Paradis soulève le fait que généralement le choix des élèves est limité au bassin des établissements sauf pour des programmes particuliers. Aussi, il déplore les fluctuations dans la compensation octroyée par les directions au personnel enseignant qui y participent.	
5.	PÉNURIE DE PERSONNEL		
5.1	ÉTAT DE LA SITUATION	Julie Truchon effectue le bilan de la situation en mentionnant que l'organisation est plus vulnérable au secondaire. Des entrevues ont eu lieu dernièrement avec des candidats non légalement qualifiés afin de combler des remplacements dans certains champs. Elle ajoute que de l'accompagnement sera offert afin de favoriser l'intégration et l'arrivée de ce personnel. Un retour sera effectué en CRT.	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Éric Paradis soulève une préoccupation quant à l'évolution de la situation en cours d'année alors que d'autres besoins se feront sentir. Des discussions s'ensuivent sur l'intégration, l'accueil et l'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant.</p> <p>Joël Gagné souligne qu'avec l'ouverture de l'UQAC, il y a plus de stages-emplois qui permettent de combler certains besoins. Il est aussi mentionné que les cours universitaires ont été concentrés de façon à libérer les étudiants les lundis et vendredis, ce qui leur permet d'effectuer de la suppléance.</p> <p>Olivier Bergeron revient sur les chantiers qui avaient été mis en place il y a un certain temps dont l'un portait sur l'accueil et l'intégration afin d'établir un programme spécifique à chaque corps d'emploi. Ce chantier sera réactivé et la partie syndicale sera invitée aux discussions afin de mieux structurer l'accueil du personnel.</p> <p>Anthony Gilbert demande si une transition est assurée lors du retour au travail après une longue absence ou lorsqu'une absence à long terme est prévue afin de faciliter le transfert entre suppléant et enseignant. Julie Truchon mentionne que cela peut se faire sur demande à la direction et que du temps peut être accordé.</p> <p>Joël Gagné demande que du temps soit reconnu dans la tâche pour les enseignants accompagnateurs afin de ne pas alourdir leur tâche.</p> <p>Joanne Landry mentionne que trois avenues sont possibles : prévoir du temps dans la tâche, participer au programme d'insertion professionnelle et accompagnement par les enseignants mentors.</p>	
5.2	ENTENTE RARETÉ DE MAIN-D'ŒUVRE	Éric Paradis explique et présente l'entente conjointe soumise au ministère. Les deux parties ont opté pour 4 des 5 projets préapprouvés. Une somme avoisinant 312 000 \$ est allouée dans le cadre de cette entente.	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
5.3	CONTRATS DE SUPPLÉANCE – PORTRAIT DE LA SITUATION ET BALISES	<p>Éric Paradis souligne qu'avec l'arrivée des contrats comblés avec de la suppléance, cela a nécessité des échanges entre les parties afin d'établir des balises.</p> <p>Julie Truchon dresse le portrait des contrats attribués. Elle mentionne que l'octroi a pu se faire en juin. Elle présente les balises à l'aide d'un document en appui. Joël Gagné demande que le document soit transmis à la partie syndicale.</p> <p>Un tableau de suivi pour chaque enseignant sera mis à jour continuellement et un bilan de mi-année sera effectué.</p> <p>Une rencontre sur la plateforme Teams avec le personnel enseignant concerné, en présence des représentants syndicaux, aura lieu pour expliquer la gestion et répondre aux questions.</p> <p>Guillaume Beaupré rappelle l'importance de reconnaître les périodes de suivi ainsi que les autres tâches éducatives dans la tâche liée à ces contrats.</p>	
6.	AFFECTATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT – CALENDRIER OS DEVANCÉ	<p>Olivier Bergeron demande à la partie syndicale la possibilité de devancer le calendrier des étapes de l'organisation scolaire 2024-2025. Le but est de favoriser le recrutement et de confirmer des tâches avant la période estivale. L'affectation du personnel enseignant aurait lieu à compter du 21 mai 2024.</p> <p>Éric Paradis confirme les discussions entamées avec la partie patronale. Il ajoute qu'il n'y aura pas de changement quant au processus d'affectation, seules les dates seraient devancées. La partie syndicale indique qu'elle doit faire des vérifications auprès de ses instances avant de donner suite à la proposition.</p> <p>Éric Paradis ajoute que, dans cette alternative, le CSS devra envisager l'ouverture des groupes et classes le plus fidèle à ce qui se vivra à la rentrée 2024.</p>	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Olivier Bergeron mentionne que, comme elle l'a fait cette année, l'organisation doit prendre des risques et il faut voir les bénéfices que l'on peut en tirer.</p>	
7.	<p>STAGES – SOMMES RÉSIDUELLES ET RÉPARTITION</p>	<p>Julie Truchon dépose le document sur la répartition des sommes résiduelles pour les stages universitaires. Le tableau a été préparé en fonction du montant de 660\$ par stage au lieu de celui de 1000\$ prévu à partir de l'année 2022-2023.</p> <p>Éric Paradis rappelle que la partie syndicale avait effectué une demande de réviser les balises au dernier CRT de mai 2023. La demande syndicale était d'accorder les sommes au prorata de l'Annexe XI, tout en tenant compte du 1000\$.</p> <p>Des discussions s'ensuivent sur l'Annexe XI qui faisait partie de l'entente de principe résultant de la négociation locale et qui a été rejetée par le personnel enseignant.</p> <p>Éric Paradis indique que la partie syndicale n'a pas pour objectif de contourner le processus de négociation locale, mais l'annexe XI paragraphe 10 permet de se rencontrer et d'en discuter.</p> <p>Malgré les revendications syndicales, la partie patronale tient la position que, pour l'an passé, les sommes supplémentaires de 340\$ pour les stages seront retournées aux écoles et les décisions quant à l'utilisation des sommes résiduelles reviennent au CPPE.</p> <p>Éric Paradis déplore le fait que ces sommes ne reviennent pas aux maîtres associés qui s'impliquent.</p> <p>Joanne Landry mentionne que les sommes résiduelles sont utilisées par les enseignants ayant reçu des stagiaires et non par l'ensemble du personnel enseignant.</p>	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		Pour répondre à la demande syndicale, Olivier Bergeron mentionne l'ouverture pour cette année à rediscuter de l'Annexe XI.	
8.	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS	Olivier Bergeron présente quelques statistiques sur l'utilisation du Programme d'aide aux employés (PAE) du GRAP qui en est à sa 3 ^e année de contrat. Étant donné qu'il s'agit d'une firme régionale, de son accessibilité et des deux années de prolongation possible, le CSS devrait poursuivre avec cette entreprise.	
9.	PROBLÉMATIQUES – IMPRIMERIE	<p>Olivier Bergeron explique la situation vécue en début d'année au Service de reprographie. Il est conscient des problématiques engendrées pour le personnel enseignant et de la situation difficile pour le personnel du service. Il mentionne que cela devrait rentrer dans l'ordre au cours des prochains jours.</p> <p>Éric Paradis déplore cette situation amplifiée par le fait qu'il s'agit d'une deuxième année avec une problématique dans ce service. Il ajoute que le message de certaines directions n'était pas rassurant pour le personnel enseignant et qu'aucune solution alternative ne fut proposée.</p> <p>Olivier Bergeron indique qu'une analyse en vue d'améliorer le service est en cours.</p>	
10.	FRANCISATION (PERTE DE SERVICES – ENSEIGNANT ORTHO ET TES)	<p>Éric Paradis transmet les préoccupations du personnel enseignant liées à l'augmentation de la clientèle en francisation. Il demande que les services aux élèves ayant des besoins soient préservés et non impactés par le déplacement de ressources vers la francisation.</p> <p>René Simard reconnaît que, dans le contexte de ressources limitées, il arrive qu'elles soient utilisées pour les élèves en francisation. Un comité de travail est en place depuis</p>	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>le printemps afin de trouver les meilleures pratiques pour offrir les services et répondre à tous les besoins.</p> <p>Sandra Gallup demande si la centralisation des services et l'ouverture de classes d'accueil font partie des solutions envisagées. En réponse, René Simard indique les enjeux au niveau du nombre et de l'âge des élèves ainsi que les défis à transporter les élèves si une telle centralisation était mise en place. Il ajoute qu'il est préférable que les élèves en francisation soient intégrés dans leur milieu. Éric Paradis réitère qu'il y a un défi particulier dans les petits milieux afin de ne pas diminuer le service aux autres élèves. Il ajoute que du support doit aussi être offert au personnel enseignant qui accueille ces élèves dans leur classe.</p> <p>Olivier Bergeron mentionne que les contrats bonifiés ont été accordés à des techniciennes en éducation spécialisée dès le début de l'année et que cela peut combler certains besoins.</p>	
11.	SÉANCE D'INFORMATION PERSONNEL ENSEIGNANT À STATUT PRÉCAIRE	<p>Julie Truchon mentionne que la séance annuelle d'information pour le personnel enseignant à statut précaire aura le lieu le 8 novembre au Centre administratif. L'invitation suivra dans les prochains jours et la présence des représentants syndicaux est souhaitée.</p>	
12.	PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE	<p>Éric Paradis demande quelle est la définition d'une plainte pour le CSS puisqu'elle peut différer de celle du protecteur de l'élève. Il désire savoir si un outil de consignation existe.</p> <p>René Simard présente la définition élaborée par la directrice générale adjointe, Christine Flaherty, car cette dernière est responsable du traitement des plaintes au CSS. L'information se retrouve sur le site web du Centre.</p>	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Éric Paradis mentionne qu'il ne faut pas perdre de vue l'autonomie professionnelle du personnel enseignant et qu'une plaignante doit d'abord interpeler l'enseignante ou l'enseignant concerné et en cas d'insatisfaction, poursuivre avec les autres étapes du processus de plainte. Julie Truchon dit faire confiance au bon jugement de chacun.</p>	
13.	RENCONTRE DES FINISSANT·E·S DE L'UQAC	<p>Julie Truchon informe les membres du comité que le CSS ne participera pas cet automne à la rencontre avec les finissants de l'UQAC. Elle ajoute que d'autres actions sont prises dont des entrevues personnalisées avec les étudiants afin de les connaître et de favoriser le recrutement.</p>	
14.	RÉGULATEURS DE CONTRATS	<p>Olivier Bergeron informe qu'une rencontre est à prévoir pour l'octroi des contrats dans le cadre de l'entente sur les régulateurs de contrats. Les parties ont jusqu'au 1^{er} décembre pour appliquer cette entente. La partie syndicale se dit prête à procéder.</p>	
15.	DÉJEUNER DES STAGIAIRES	<p>Julie Truchon effectue un retour sur la nouvelle activité tenue en début d'année avec les stagiaires. Celle-ci fut appréciée des participants et les échanges ont permis de mieux les connaître. Il s'agit d'une mesure d'attraction mise en place pour soutenir le recrutement et la rétention.</p> <p>Éric Paradis était présent lors de cette activité et souligne cette initiative qui a permis d'échanger avec nos futurs collègues.</p>	
16.	VIOLENCE DANS LES ÉCOLES	<p>Éric Paradis invoque le sujet d'actualité qu'est la violence dans les écoles et se dit préoccupé pour le personnel enseignant qui vit cette situation. Il demande à prendre connaissance du plan et des actions que le CSS met en place pour la contrer.</p>	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>En réponse, Olivier Bergeron informe qu'à la suite d'un événement survenu l'hiver dernier pour lequel un suivi avec la CNESST a eu lieu, un sous-comité du Comité SST a été créé afin d'outiller et soutenir les équipes-écoles et centres. Il ajoute qu'il y a toujours de l'imprévisibilité et qu'un travail de correction après les événements doit être fait.</p> <p>René Simard mentionne que les services éducatifs et le Service des ressources humaines sont concernés et collaborent au dossier.</p> <p>Éric Paradis mentionne que le travail du sous-comité et des représentants en SST doit être complémentaire.</p>	
17.	AFFAIRES NOUVELLES		
17.1	N.L.Q.	<p>Olivier Bergeron mentionne que l'information relative aux personnes non légalement qualifiées est confidentielle. Elle est connue des gestionnaires dans le but de les accompagner dans leur travail.</p> <p>Plusieurs de ces personnes sont à compléter une formation pour l'obtention du brevet.</p> <p>Dans les discussions, il est aussi mentionné par les parties que les modifications au Règlement sur les autorisations d'enseigner ont été entérinées par le ministre le 4 octobre 2023.</p>	
17.2	DATES À RETENIR	<p>Olivier Bergeron donne les dates de quelques événements organisés par le CSS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 23 novembre 2023 : Soirée reconnaissance à l'Hôtel Universel. Il précise que, pour souligner les 25 ans de service, la date d'embauche sera dorénavant utilisée. Ce sera une année de transition ou plus de 120 personnes seront invitées. 	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<ul style="list-style-type: none"> - 24 novembre 2023 : Activité Escouade au PWD - 8 février 2024 : nouvelles permanences - 23 mai 2024 : Spectacle du personnel « Les grands tannants » <p>Éric Paradis suggère de publiciser sur le portail du CSS, sous la forme d'événements à venir, les différentes activités proposées.</p>	
17.3	POLITIQUE ALCOOL, DROGUES ET MÉDICAMENTS	Olivier Bergeron mentionne que la consultation sur la Politique sur l'alcool, les drogues et médicaments a été mise de côté pendant la pandémie. Il informe la partie syndicale de la reprise accélérée du processus d'adoption de cette politique et que le Syndicat de l'enseignement sera consulté.	
18.	LEVÉE DE LA RENCONTRE	La rencontre est levée à 12h00.	Sandra Gallup propose la levée de la rencontre. Acceptée à l'unanimité.

Joël Gagné, secrétaire de la rencontre.



Monsieur Éric Paradis
Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean (CSQ)



Monsieur Olivier Bergeron, directeur
Service des ressources humaines